



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2014

Paris, le 22 juillet 2014 - L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée vendredi 4 juillet à 11 heures, a décidé, sous réserve qu'aucune opposition des créanciers ne soient formée dans le délai légal de vingt jours:

- de réduire le capital d'un montant de 10.626.546,56 euros par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 30 euros à 17,56 euros;
- de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui fixe le nouveau capital à 15.000.173,44 euros, celui-ci étant divisé en 854.224 actions de 17,56 euros de nominal;

La même Assemblée Générale a décidé de clôturer l'exercice en cours par anticipation au 31 juillet 2014, les exercices suivants se clôturant quant à eux au 31 décembre.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à cette Assemblée Générale étaient au nombre de onze. Ils détenaient 527.397 actions et autant de voix.

Les trois premières résolutions ont été adoptées à la majorité de 509.132 voix, soit une majorité de 96,5% de ces 527.397 actions et de 59,6 % des droits de vote existants et du nombre d'actions constituant le capital social.

La quatrième résolution a été adoptée à l'unanimité de ces 527.397 voix, soit 61,7 % des droits de vote existants et du nombre d'actions constituant le capital.

Relations Investisseurs : contact@cfi-france.com

Tél. 33(0)1 40 07 81 03